



THE WORLD JEWELLERY CONFEDERATION



Transparence et comportement
éthiquement
responsable dans la vente des
diamants, des pierres
de couleur, du corail et des perles

Faire et ne pas faire

Ce guide simplifié est destiné à aider les personnes qui vendent des diamants, des gemmes de couleurs, des perles et/ou tout produit artificiel associé, à comprendre leurs obligations envers leurs clients et les interactions conseillées avec les fournisseurs.

Le contenu de ce guide ne remplace pas les clauses et définitions énoncées dans chacun des Blue Books de la CIBJO

(<http://www.cibjo.org/introduction-to-the-blue-books/>) et nous recommandons au lecteur de télécharger le Livre bleu qui l'intéresse sur le site web de la CIBJO pour mieux comprendre les engagements de l'industrie des diamants, des pierres précieuses et des perles envers leurs clients.

*Ce guide est en conformité avec : le texte **ISO/FDIS 18323 /2015** relatif à la nomenclature destinée à être utilisée par les personnes impliquées dans l'achat et la vente de diamants, de diamants traités, de diamants synthétiques, de diamants composites et d'imitations de diamant.*

À faire

- ✓ **vous devez** vous assurer que votre fournisseur ne vous a pas mal informé quant à la nature des produits fournis
- ✓ **vous devez** veiller à ce que tous les produits proposés soient étiquetés correctement dans vos stocks.
- ✓ **vous devez** vérifier que vos collaborateurs sont correctement informés.
- ✓ **vous devez** vendre les produits en faisant preuve de précision et sans qu'il y ait d'ambiguïté.
- ✓ **vous devez** toujours indiquer la nature même du produit et toute modification (tout traitement) y ayant été apporté(e) par l'homme.
- ✓ **vous devez** établir et remettre systématiquement à tout acheteur ou tierce personne une facture/un reçu/un confié qui précise clairement la nature du produit concerné.
- ✓ **vous devez** lorsque vous utilisez par écrit les mots « traité(e) » (*voir chapitre Traitements ci-dessous*) ou « synthétique » leur accorder une importance égale, avec des caractères de la même taille et de la même couleur que le mot qui désigne la gemme, par exemple : diamant synthétique, diamant traité, émeraude synthétique, rubis traité.

- ✓ **vous devez** vous appliquer à l'utilisation d'une nomenclature appropriée et sans ambiguïté et vous référer aux Blue Books de la CIBJO pour plus de clarté.
- ✓ **vous devez**, concernant les diamants, indiquer clairement les grades de qualité (couleur, clarté et taille), ainsi que les poids individuels ou les poids totaux.
- ✓ **vous devez** vous soucier du questionnement du consommateur, par exemple sur la durabilité, l'origine éthique et la provenance de zones de conflit, et mettre en place un discours proactif pour répondre à ses questions.
- ✓ **vous devez** informer le client de la façon dont il faut prendre soin et entretenir des gemmes particulières.

À ne pas faire

- * **vous ne devez pas** utiliser un langage verbal ou écrit qui ne reflète pas précisément et sans ambiguïté la véritable nature et/ou l'état du produit décrit (ne faites pas d'abréviations ou ne mettez pas d'astérisque pour dire qu'une gemme a été traitée ou que la pierre est une pierre artificielle).
- * **vous ne devez pas** attendre qu'une vente soit conclue pour délivrer des informations pertinentes sur la nature des gemmes incluses dans un produit.
- * **vous ne devez pas** mélanger des poids totaux et des poids individuels.

***vous ne devez pas**, dans le commerce, accepter des marchandises sans document écrit et décrivant précisément le contenu.

***vous ne devez pas** éluder les questions compliquées des clients concernant le commerce des gemmes, et portant par exemple sur les diamants du conflit, l'approvisionnement éthique, le travail des enfants.

***vous ne devez pas** appeler « certificats » les documents remis concernant les gemmes, les perles ou les diamants, car il s'agit en réalité de « rapports » de vérification et d'opinion émis par des laboratoires indépendants.

***vous ne devez pas** qualifier de semi-précieuses des gemmes généralement moins coûteuses, car toutes les gemmes sont précieuses, et seules certaines d'entre elles sont plus chères que les autres. La tradition française fait parfois référence au terme « pierre fine » pour les gemmes autres que rubis saphir et émeraude.

***vous ne devez pas** éviter d'avertir votre client des problèmes de durabilité et/ou de stabilité des gemmes, en particulier suite à un traitement.

***vous ne devez pas** utiliser les termes “culture” ou “cultivés” en référence aux pierres synthétiques ; ces termes se rapportent exclusivement à des produits organiques/biogéniques.

***vous ne devez pas** pas utiliser les adjectifs “réel”, “véritable”, “précieux”, “authentique”, “naturel”, en référence à des produits artificiels, car ceux-ci s'appliquent exclusivement à des minéraux naturels et des pierres gemmes .

***vous ne devez pas** utiliser les expressions “diamants naturels traités”(ou autre gemme) et “ diamants traités naturels”. Dites simplement “diamants traités”, “émeraudes traitées”(ou toutes autres gemmes).

Diamants, pierres de couleur et corail

Les gemmes, diamants ou pierres de couleur, sont des matériaux naturels qui ont été entièrement formés par la nature sans l'intervention de l'homme. Elles sont généralement utilisées dans les bijoux ou objets d'art grâce à une combinaison de propriétés qui leur confère beauté et rareté.

Elles regroupent :

Des minéraux : par exemple l'aigue-marine, le diamant, l'émeraude, le grenat, la topaze, le saphir.

Des verres naturels : par exemple l'obsidienne, la moldavite.

Des roches : par exemple le lapis lazuli, l'opale matrix, l'aventurine, le quartz, le jade, la jadéite.

Des matières d'origine biologique : par exemple l'ambre et l'écaille de tortue.

Des matières d'origine biogénique : par exemple les perles, le corail et la nacre.

Il y a deux catégories principales de corail ; le corail précieux, pêché dans les profondeurs, rouge, rose ou blanc avec un aspect de porcelaine, et le

corail commun, de type calcaire ex. corail éponge, bambou, bleu, ainsi que du type squelette soit noir ou doré. Après traitement, certains sont utilisés comme décoration.

Seuls les matériaux qui ont été entièrement formés par la nature sans interférence/intervention humaine sont qualifiés de « naturels ». Les termes "diamant", "rubis" et tout autre nom de gemme, lorsqu'ils sont utilisés seuls, ne peuvent décrire qu'un diamant, un rubis ou une autre pierre gemme d'origine naturelle. L'emploi des termes : « élevé », « cultivé », « de culture », « vrai », « précieux », « fin », « véritable », « naturel » est interdit pour désigner les produits artificiels .

Perles

Perles : formations de perles naturelles sécrétées, sans intervention humaine, à l'intérieur de mollusques, dans des sacs perliers développés naturellement. Elles sont composées d'une scléroprotéine complexe nommée conchioline et de carbonate de calcium sous forme d'aragonite et/ou de calcite disposés en couches concentriques. Elles peuvent être nacrées ou non, s'être formées dans de l'eau douce ou dans de l'eau de mer. Il existe trois catégories principales de produits perles ou similaires sur le marché.

Perles naturelles : perles entièrement formées par la nature, au sein du corps d'un mollusque.

- perles d'eau douce ou d'eau de mer
- perles blister d'eau douce ou d'eau de mer

Perles de culture : perles formées à l'initiative de l'homme, dans le corps d'un mollusque.

Elles peuvent être formées autour d'un noyau ou sans noyau.

- perles de culture d'eau douce ou d'eau de mer
- perles de culture blister cultivées dans l'eau douce ou dans l'eau de mer

Perles d'imitation : produits semblables à des perles, formés entièrement par l'homme

Traitements des gemmes et des perles

Les diamants, les pierres de couleur, les perles et les perles de culture peuvent avoir été soumis à un traitement pour modifier leur couleur, leur stabilité et/ou leur clarté ; Il est impératif de transmettre cette information aux acheteurs potentiels.

Certains traitements peuvent faire l'objet d'une **Information générale verbale** faite dans un langage clair et compréhensible avant la finalisation d'une vente. Toutefois les documents commerciaux accompagnant les pierres et les perles doivent contenir une présentation sur ces types de traitements.

-Certains traitements obligent à **une information spécifique écrite** sur tous les documents commerciaux en tant que gemmes traitées soit en précisant simplement « diamant traité », « rubis traité », « émeraude traitée », etc., soit en indiquant le type de traitement spécifique : « diamant irradié », « saphir diffusé », « émeraude teintée », etc.

Le traitement de certaines gemmes de couleur peut être indécélable, comme les aigues marines et tourmalines chauffées, ou les tourmalines et quelques béryls irradiés. Il est donc prudent de déclarer un éventuel traitement.

Traitements nécessitant une **INFORMATION GÉNÉRALE VERBALE**

Pierres de couleur, perles et perles de culture

Substances présentes dans les fissures notamment de l'huile, de la cire, de la résine, des polymères, ou toute substance similaire, autre que le verre, qui ne modifie pas la couleur de la gemme, de la perle ou de la perle de culture.

Chauffage

Cire de surface

Blanchiment (avec un astérisque pour les perles)

Traitements nécessitant une **INFORMATION SPÉCIFIQUE ECRITE**

Diamant traité	Pierres de couleur traitées	Perles et perles de culture traitées
Irradiation	Irradiation	Irradiation
Enrobage	Enrobage	Enrobage
Paillon	Chauffage avec diffusion (pierre de couleur seulement)	Teinture
Remplissage des fractures	Remplissage des fractures ou des cavités	Remplissage
Chauffage-recuit	Imprégnation	Cire en surface
HPHT Traitement	Teinture avec des agents colorants	Reformage excessif
Perçage laser interne	Cire colorée en surface (corail)	Huilage
Irradiation-recuit		Chauffage
Perçage laser interne		Coloration
		Lustre amélioré

SE REPORTER AUX BLUE BOOK DE LA CIBJO POUR DES INSTRUCTIONS COMPLÈTES

Produits artificiels

Ce sont des produits qui comprennent toute une variété de matériaux partiellement ou totalement fabriqués par l'homme.

Produits artificiels partiellement fabriqués par l'homme

Il s'agit de pierres composites avec des éléments de pierres gemmes, comme par exemple des « doublets » constitués de verre avec une surface collée de grenats », une « émeraude sur doublets de verre », un « saphir naturel sur doublets rubis synthétiques » ainsi que des « composites en verre rubis », de « l'ambre pressé » et une « émeraude sur doublets émeraude », ou des « diamants composites » (un diamant sur un diamant synthétique).

Produits artificiels entièrement fabriqués par l'homme

-Pierres synthétiques : Les pierres synthétiques englobent les matériaux qui sont définis comme des produits artificiels ayant essentiellement la même composition chimique, les mêmes propriétés physiques et essentiellement la même structure que celles de leurs homologues naturelles ; les exemples qui existent dans le commerce sont « le diamant synthétique », « le rubis synthétique », « le saphir synthétique », « l'émeraude synthétique » et « l'améthyste synthétique ».

-Produits cristallisés artificiellement sans contrepartie naturelle connue : ceux-ci comprennent, par exemple, le

grenat d'yttrium et d'aluminium (YAG) et le grenat de gadolinium-gallium (GGG).

-Produits artificiels non cristallisés : il s'agit du verre fabriqué par l'homme, du verre au plomb, du plastique et des produits de différentes compositions, comme les matériaux pressés (par exemple la turquoise pressée) etc., servant à imiter l'apparence des pierres naturelles. On les dénomme généralement « pierres fausses » ou « d'imitation ».



Secretariat

CIBJO, The World Jewellery Confederation
Viale Berengario, 19
20149 Milano, Italy
Tel: +39-02-4997-7098 / 7097 / 6187
Fax: + 39 02- 4997-7059
E-mail: cibjo@cibjo.org
Website: www.cibjo.org